

Non classifié

GOV/PGC/SBO(2011)6

Organisation de Coopération et de Développement Économiques
Organisation for Economic Co-operation and Development

27-Jul-2011

Français - Or. Anglais

**DIRECTION DE LA GOUVERNANCE PUBLIQUE ET DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL
COMITÉ DE LA GOUVERNANCE PUBLIQUE**

GOV/PGC/SBO(2011)6
Non classifié

Groupe de travail des hauts responsables du budget

ETUDE MENEÉ AUPRES DES RESPONSABLES PARLEMENTAIRES DU BUDGET

- 1) STRUCTURES DES COMITES POUR L'APPROBATION ET LA SURVEILLANCE DES BUDGETS**
- 2) RAPPORTS FINANCIERS PERIODIQUES**

Stockholm, 28-29 avril 2011

Pour de plus amples informations, veuillez prendre contact avec Lisa VON TRAPP
Tel. +33 1 45 24 81 33 -- Email: lisa.vontrapp@oecd.org

JT03305530

Document complet disponible sur OLIS dans son format d'origine
Complete document available on OLIS in its original format

Français - Or. Anglais

I. INTRODUCTION

Au début de 2011, l'Organisation de coopération et de développement économiques (l'OCDE) a demandé aux membres du Réseau des responsables parlementaires du budget de participer à un sondage comportant trois parties, soit :

1. les organismes spéciaux qui aident les parlements à traiter les questions budgétaires (c'est-à-dire des unités de recherche internes spécialisées), des bureaux parlementaires du budget indépendants et des conseils financiers) et leurs mandat, leadership, personnel, relation avec le parlement et fonctions;
2. les structures des comités, la dotation, le pouvoir de citer et le principe d'ouverture;
3. les rapports financiers périodiques, incluant la forme, la fréquence, le contenu et leur utilisation par les législateurs.

Les résultats des deuxième et troisième parties du sondage sont exposés dans les notes documentaires qui suivent, qui ont également été utilisées au cours des séances de la 3^e réunion annuelle des responsables parlementaires du budget de l'OCDE. Il faut signaler que certains des résultats initiaux de la première partie ont été intégrés à la note documentaire sur les structures des comités. Les membres du Réseau des responsables parlementaires du budget sont libres de présenter des observations et des correctifs pour affiner les données.

Les résultats intégraux de la première partie serviront à l'élaboration d'un document plus exhaustif qui sera publié dans la *Revue de l'OCDE sur la gestion budgétaire* dans le courant de l'année. Le Secrétariat communiquera avec les membres du Réseau des responsables parlementaires du budget pour mettre la dernière main à cet ensemble de données.

Ont répondu au sondage 25 entités représentant les pays suivants : Allemagne, Australie, Autriche, Brésil, Canada, Corée, Danemark, Espagne, États-Unis, Finlande, France, Israël, Italie, Japon, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Royaume-Uni¹, Suède, Suisse et Turquie. Dans certains cas, plus d'une entité a répondu à certaines questions; par exemple, dans la première partie, on demandait au pays de fournir un profil s'il disposait d'une unité interne de recherche spécialisée et d'un conseil financier.

¹ Réponses du parlement du Royaume-Uni (Westminster), de l'*Office for Budget Responsibility* du Royaume-Uni (première partie seulement) et du parlement écossais.

II. STRUCTURES DES COMITÉS POUR L'APPROBATION ET LA SURVEILLANCE DU BUDGET

Contexte

Dans la majorité des parlements contemporains, l'étape de l'étude en comité est une étape courante du processus d'examen approfondi des projets de loi et de politique. En adhérant à un comité, les parlementaires peuvent aussi acquérir des compétences dans un domaine pour ensuite occuper des postes de dirigeant au sein du parlement et jouir d'une plus grande visibilité sur la scène publique (NDI, 1996)². Les membres qui possèdent déjà de vastes connaissances et beaucoup d'expérience dans un domaine relevant d'un comité peuvent s'en servir pour accroître les capacités de surveillance du comité à condition de ne pas être perçus comme effectuant du lobbying dissimulé.

La deuxième partie du sondage mené auprès des responsables parlementaires du budget portait sur quatre aspects du rôle des comités dans le processus budgétaire :

- i. Comment la surveillance du budget par les comités est-elle structurée, incluant les rôles respectifs du comité du budget ou des finances et des comités sectoriels ?
- ii. Le comité du budget ou des finances est-il doté de personnel et d'une capacité de recherche ?
- iii. Le comité a-t-il le pouvoir de convoquer des personnes ou d'exiger la production de documents et de dossiers nécessaires pour remplir correctement son rôle de surveillance ?
- iv. Les rapports du comité sont-ils publiés et ses réunions sont-elles ouvertes au public ?

i. Structures des comités

Parmi les 24 parlements qui ont répondu au sondage, 10 sont unicaméraux et 14 bicaméraux. Sauf à quelques exceptions notables, la chambre basse a généralement de plus grands pouvoirs budgétaires³. Le Brésil est le seul pays ayant un parlement bicaméral qui rend compte à un comité mixte (comité mixte de la planification, du budget public et du contrôle (CMO), qui est formé de membres de la Chambre des députés et du Sénat.

En règle générale, il semble que le comité du budget ou des finances soit principalement responsable de l'examen budgétaire et coordonne les différents niveaux de participation des comités sectoriels. Idéalement, un solide comité du budget ou des finances favorise la coordination et la cohérence des mesures budgétaires législatives et facilite la discipline financière, et le parlement peut tirer parti des compétences d'expert des comités sectoriels (Posner et Park, 2007; Schick, 2002).

² Un aspect important qui n'est pas abordé dans le sondage au sujet de l'acquisition de compétences d'expert par les membres des comités consiste à savoir si les membres siègent à un comité pendant toute la législature.

³ Dans le document *OCDE Budget Practices and Procedures Survey* de 2007, il est indiqué que près des deux tiers des parlements de l'ensemble des pays membres de l'OCDE sont bicaméraux.

Le tiers des répondants a indiqué qu'« un seul comité du budget ou des finances coordonne un processus par lequel les comités sectoriels lui présentent des recommandations. Le comité revoit et accepte ou rejette ces recommandations et examine en bonne et due forme les questions relatives au budget».

Les Pays-Bas⁴, la Norvège, la Suède et les États-Unis ont indiqué qu'«un seul comité du budget ou des finances examine officiellement les agrégats budgétaires (le niveau total des revenus et leur répartition entre les différents secteurs) et les comités sectoriels examinent officiellement les dépenses pour les affectations propres à chacun des secteurs». De façon analogue, en Nouvelle-Zélande, le comité du budget ou des finances examine les agrégats budgétaires et affecte les crédits aux comités sectoriels, mais il peut les retenir afin de les examiner. Au Canada, un seul comité de la chambre basse examine la loi budgétaire tandis que les comités sectoriels se penchent sur les crédits dans leurs secteurs ; au Sénat, un seul comité examine la loi budgétaire et les crédits.

En Autriche, au Brésil, au Portugal et en Espagne, «un seul comité du budget ou des finances examine officiellement le budget, mais les membres des comités sectoriels assistent aux réunions de ce comité lorsqu'il est question de dépenses dans leurs secteurs». Au Brésil, le processus de modification permet aux députés, aux comités permanents, aux représentants d'État et aux représentants régionaux de proposer des modifications budgétaires au CMO.

Au Japon, un seul comité du budget dans chacune des chambres examine officiellement le budget, mais le comité du budget de la chambre haute peut demander à d'autres comités permanents un examen exhaustif de la loi de finances⁵. Le parlement danois et la *Knesset* en Israël sont dotés d'un comité des finances qui est l'unique responsable de l'examen du budget, mais les comités sectoriels peuvent décider de se pencher sur des aspects du budget.

Le parlement du Royaume-Uni est le seul répondant qui a indiqué que les comités sectoriels de la chambre basse examinent officiellement les crédits pour chacun des secteurs et qu'il n'existe aucun comité du budget ou des finances. Le comité du Trésor examine les dépenses, l'administration et la politique du Trésor royal, de *HM Revenue & Customs* et des organismes publics associés, dont la Banque d'Angleterre et la *Financial Services Authority*. En Australie, les comités de la chambre basse ne participent pas officiellement à l'étude du budget, mais les comités sectoriels du Sénat examinent officiellement le budget des dépenses de leurs secteurs respectifs.

ii. Personnel des comités et capacité de recherche

Les législateurs doivent comprendre la teneur du budget pour jouer leur rôle dans le processus budgétaire. La possibilité de renforcer la capacité de recherche, d'embaucher des employés compétents pour les comités et de permettre aux comités de consulter ou d'embaucher des spécialistes accroît l'efficacité législative et rétablit l'équilibre entre les pouvoirs législatif et exécutif.

La plupart des parlements des pays membres de l'OCDE disposent de plusieurs formes de soutien technique pour l'analyse budgétaire. Le personnel des comités est peut-être la ressource à laquelle on

⁴ Données disponibles pour la chambre basse seulement.

⁵ Au Japon, quand la Chambre des conseillers et la Chambre des représentants ne s'accordent pas sur le budget, un comité mixte composé de 20 membres (10 de chacune des Chambres) est constitué. Si ce comité ne parvient pas à une entente, la décision de la Chambre des représentants prévaut.

recourt le plus souvent ; cependant, le nombre d'employés disponibles pour effectuer des analyses spécialisées du budget et des questions connexes varie considérablement⁶. L'Australie, l'Allemagne et la Norvège ont indiqué qu'elles ne disposaient pas de tels personnels, mais le Brésil, la France et les États-Unis ont mentionné qu'ils comptaient plus de 20 employés spécialisés au service des comités.

Le nombre d'employés au service des comités n'est cependant pas révélateur des moyens dont disposent les pays. Les parlements des pays membres de l'OCDE (et des législatures globalement) sont enclins à établir des unités spécialisées dans la recherche et l'analyse des questions budgétaires, en particulier l'analyse des propositions budgétaires émanant de l'exécutif, des estimations de coûts des projets de politique et de loi, des prévisions économiques, des estimations de base, de l'analyse de l'impact économique de la réglementation, de l'analyse fiscale et des notes de synthèse. Durant la dernière décennie, le nombre de ces unités a plus que doublé et leur taille a augmenté dans bien des cas.

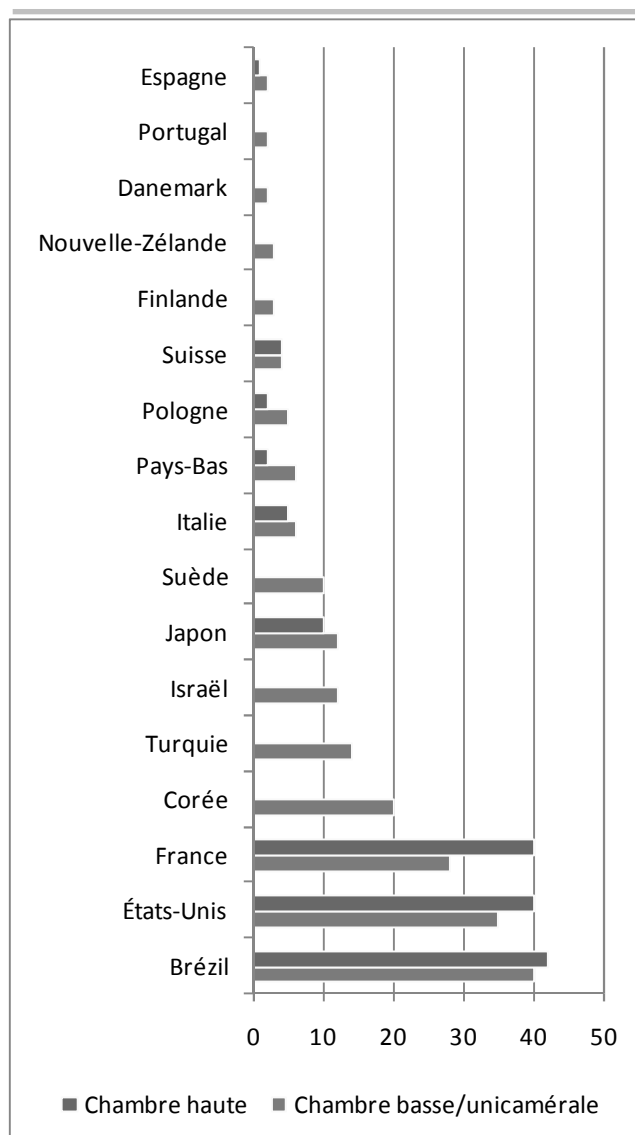
Tout récemment (en mars 2011), le parlement australien a décidé d'établir un bureau parlementaire du budget ayant à sa tête un directeur parlementaire du budget, qui est indépendant du Parlement⁷. Dans le cadre d'une vaste réforme budgétaire fondée sur le rendement, le parlement autrichien prévoit également établir un bureau du budget en 2012. Le parlement espagnol est à peaufiner les détails de son nouveau bureau, créé par voie législative le 15 novembre 2010.

⁶ Parmi les parlements qui ont participé au sondage, 21 ont répondu à cette question. Le personnel est défini comme étant des équivalents temps plein. Nous n'avons pas de données pour l'Autriche, l'Écosse et le Royaume-Uni (Westminster). Au Brésil, le personnel des comités fait partie de l'équipe de consultation budgétaire du Congrès, qui peut également répondre aux besoins d'autres comités et sous-comité législatifs ainsi qu'à ceux des membres du Congrès, et entreprendre des recherches de son propre chef.

⁷ Après l'élection fédérale de 2010 en Australie, un comité spécial mixte qui relève du bureau parlementaire du budget a été constitué par suite d'un engagement négocié par les partis politiques et les députés indépendants. Cet engagement s'inscrit dans l'*Agreement for a Better Parliament: Parliamentary Reform*. Le rapport du comité spécial mixte se trouve à l'adresse : www.aph.gov.au/house/committee/jscpbo/report.htm.

Graphique 1

Personnel du comité du budget ou des finances



Dans certains cas, ces unités sont intégrées au parlement et font souvent partie des services de recherche parlementaire. Ailleurs, ce sont des unités indépendantes. Dans le premier cas, mentionnons à titre d'exemple les *Scrutiny Units* du parlement du Royaume-Uni et du parlement écossais, le service du contrôle budgétaire du centre de recherche et d'information de la *Knesset* et le service de recherches économiques et sociales du bureau de recherche de la chancellerie de la *Sejm* en Pologne. Parmi les organismes indépendants, indiquons le *Congressional Budget Office* aux États-Unis, le bureau du budget de l'Assemblée nationale de la Corée et le bureau de l'analyse politique et économique des Pays-Bas. Au Canada, le Bureau du directeur parlementaire du budget se situe à mi-chemin ; bien que le mandat

indépendant du directeur parlementaire du budget soit fixé dans une loi, le bureau est affilié à la Bibliothèque du Parlement et n'est donc pas entièrement indépendant⁸.

Tableau 1

Exemples d'organismes indépendants

Pays	Nom de l'organisme	Année de création	Employés
Corée	Bureau du budget de l'Assemblée nationale	2003	116
Royaume-Uni	Office for Budget Responsibility	2010	15
États-Unis	Congressional Budget Office	1974	250

Tableau 2

Exemples d'unités spécialisées rattachées aux parlements

Pays	Nom de l'unité	Année de création	Employés
Israël	Service du contrôle budgétaire	2007	7
Italie	Service du budget d'État (une unité à la Chambre des députés et une autre au Sénat)	1989	15/9
Pologne	Service de recherches économiques et sociales	1990	21
Royaume-Uni (West-minster) ⁹	Scrutiny Unit	2001	14

Le programme de travail des unités internes et externes est souvent établi avec le concours du comité du budget ou des finances. Au Brésil et au Japon, par exemple, le programme de travail est déterminé avec le chef du comité. Au Portugal, l'unité de soutien technique du budget parlementaire présente un projet de plan de travail au comité du budget et des finances pour approbation ; en Italie, le programme de travail du service du budget d'État à la Chambre et au Sénat reprend le programme du comité du budget. Bien que ces unités puissent offrir leurs services à d'autres comités et aux membres et

⁸ Le Bureau du directeur parlementaire du budget canadien a été créé en 2008 et il dispose actuellement d'environ 13 équivalents temps plein.

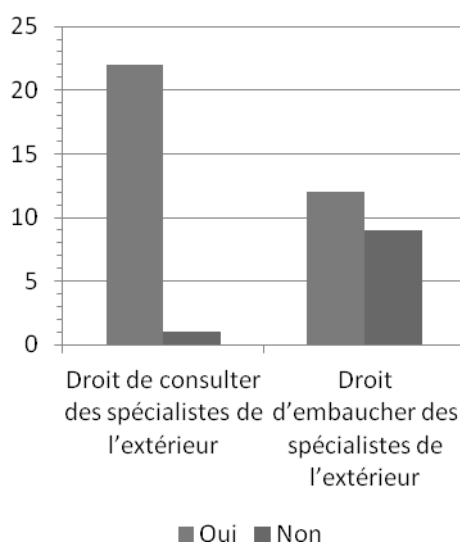
⁹ La *Scrutiny Unit* du Parlement écossais a été établie en 2009 et compte 7,5 équivalents temps plein.

effectuer des analyses de leur propre chef, les demandes des comités du budget ou des finances ont généralement priorité.

Outre ce qui précède, les comités peuvent obtenir des conseils de l'extérieur. Tous les répondants à l'exception de la Turquie ont indiqué que leur comité du budget ou des finances a le droit de consulter des spécialistes de l'extérieur. La moitié d'entre eux ont également le droit d'embaucher des spécialistes de l'extérieur¹⁰.

Graphique 2

Droit de consulter ou d'embaucher des spécialistes de l'extérieur



iii. Pouvoir de citer

Le pouvoir de citer, c'est-à-dire le pouvoir d'obliger des personnes à témoigner et à donner accès aux dossiers et aux documents, souligne la fonction de responsabilité des parlements. Il s'agit d'un privilège important dont disposent de nombreux parlements, semblable au pouvoir d'assignation dans la procédure civile. En règle générale, il n'est toutefois pas nécessaire d'utiliser ce pouvoir de manière officielle et les comités invitent simplement les témoins.

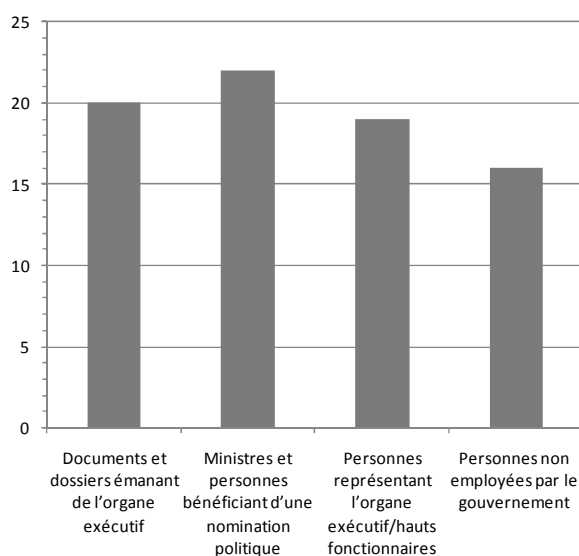
Le Danemark, l'Espagne, la Norvège, les Pays-Bas, le Portugal ont indiqué que « seul un ministre ou une personne bénéficiant d'une nomination politique peut répondre au nom de l'exécutif au cours des réunions des comités ». Pour les autres répondants, un ministre, une personne bénéficiant d'une nomination politique ou un haut fonctionnaire peut répondre au nom de l'organe exécutif, mais habituellement un ministre ou une personne bénéficiant d'une nomination politique fournit la réponse initiale et les hauts fonctionnaires répondent aux autres questions à l'occasion de réunions ultérieures¹¹.

¹⁰ Nous n'avons pas de données pour le Royaume-Uni (Westminster). L'Australie et l'Allemagne n'ont pas précisé si les comités ont le droit d'embaucher des spécialistes.

¹¹ Nous n'avons pas de données pour la Finlande.

Graphique 3

Pouvoir de citer



iv. Ouverture des comités

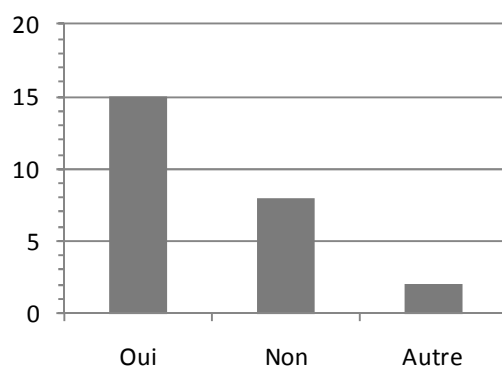
Les parlements jouent un rôle crucial en favorisant la transparence et la responsabilité auprès du pouvoir exécutif. Parallèlement, ils doivent eux-mêmes faire preuve de transparence et rendre compte à l'électorat en permanence.

En tenant des délibérations ouvertes, les parlements encouragent les médias à en faire rapport et à transmettre les points de vue des comités et de leurs membres, ce qui peut favoriser de plus vastes débats publics. Dans les pays qui font face à des restrictions budgétaires, il est particulièrement important que le public saisisse les difficiles compromis liés aux décisions budgétaires. La présence des médias peut également inciter les hauts responsables à se montrer réceptifs (surtout lorsque le pouvoir de citer fait défaut) et peut même favoriser des engagements plus réalistes de la part du gouvernement à l'égard des mesures de suivi. Bien qu'on se préoccupe à juste titre de l'attitude plus partisane que peuvent adopter les parlementaires au cours de réunions ouvertes des comités, les parlements au sein desquels les comités tiennent des réunions ouvertes ont poursuivi dans cette voie. Un sondage mené auprès des comités des comptes publics révèle que des débats qui sont ouverts au public et qui sont couverts par les médias sont au nombre des principaux indicateurs de réussite (Stapenhurst, Sahgal, Woodley et Pelizzo, 2005).

Plus de la moitié des répondants ont indiqué que « les réunions des comités durant lesquelles le budget est examiné à la loupe sont généralement ouvertes au public », tandis que le tiers des répondants a indiqué que les délibérations des comités demeurent fermées. Elles sont parfois diffusées à la télévision et sur Internet. Un répondant a fait observer que, même si les réunions des comités ne sont pas régulièrement ouvertes au public, le bureau du comité peut en décider autrement. Un autre répondant a fait mention de limites sur le plan pratique ou d'obstacles à la participation publique à cause de l'exiguïté des salles de réunion.

Graphique 4

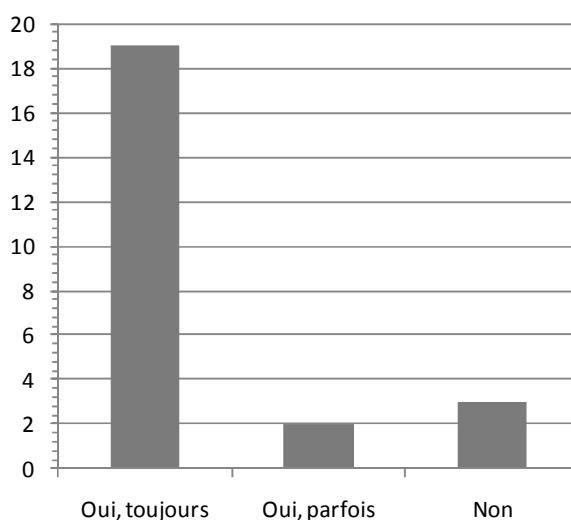
Les réunions des comités portant sur l'étude du budget sont-elles généralement ouvertes au public?



La publication des rapports des comités semble une pratique moins controversée que les réunions publiques. La grande majorité des répondants a indiqué que les rapports des comités sont publiés. Pour la plupart, les rapports sont toujours publiés. Toutefois, Israël et la Corée ont mentionné que les rapports des comités ne sont publiés qu'à l'occasion. L'Allemagne, les Pays-Bas et la Suisse ont indiqué que les comités ne publient pas de rapports. Cela ne veut pas dire qu'il n'existe aucun dossier écrit des délibérations des comités, mais que s'il en existe un, soit il n'est pas disponible au public, soit seules sont disponibles les transcriptions des débats, ce qui ne facilite probablement pas la tâche au citoyen qui voudrait les obtenir.

Graphique 5

Les rapports des comités sont-ils publiés?



Conclusions

En règle générale, il semble que les parlements soient dotés d'un comité du budget ou des finances, qui est responsable de l'examen budgétaire et qui coordonne les différents niveaux de participation des comités sectoriels.

Les comités disposent de plusieurs formes de soutien technique pour la recherche et l'analyse budgétaire, et dans bien des pays membres de l'OCDE, cette capacité va en augmentant.

Dans de nombreux pays membres de l'OCDE, le rôle de surveillance du parlement s'appuie sur le pouvoir d'obliger des personnes à témoigner et à fournir l'accès à des dossiers et documents.

On observe de façon générale une ouverture plus grande ; la majorité des réunions durant lesquelles il est question du budget sont généralement ouvertes au public. Par ailleurs, la plupart des comités publient leurs rapports.

Sources

National Democratic Institute (NDI), « Committees in Legislatures: A Division of Labor », *Legislative Research Series Paper No.2*, Washington, DC, 1996.

Posner, P. et C.K. Park, « Role of the Legislature in the Budget Process: Recent Trends and Innovations », *La Revue de l'OCDE sur la gestion budgétaire*, vol. 7, n° 3, 2007.

Schick, A., « Les parlements nationaux peuvent-ils retrouver un rôle effectif dans la politique budgétaire? », *La Revue de l'OCDE sur la gestion budgétaire*, vol. 1, n° 3, 2002.

Stapenhurst, R., V. Sahgal, W. Woodley et R. Pelizzo, « Scrutinizing Public Expenditures - Assessing the Performance of Public Accounts Committees », *Research Collection School of Social Sciences*, document 62, 2005.

III. RAPPORTS FINANCIERS PÉRIODIQUES¹²

L'exercice du rôle de surveillance législative requiert des données à jour et utilisables. Nous avons accès à de plus en plus d'information financière sur les opérations gouvernementales. Il ne va toutefois pas de soi que cette information est prise en compte dans le processus décisionnel. Certains pays auraient avantage à en préciser l'orientation compte tenu des mesures de stimulation économique adoptées récemment (Canada et États-Unis) et des mesures d'austérité à venir (Royaume-Uni).

Le document *Transparence budgétaire – les meilleures pratiques de l'OCDE* est un outil de référence sur le contenu des rapports périodiques et le moment de leur publication. Cela touche les rapports mensuels devant être publiés dans les quatre semaines qui suivent la fin de chaque mois et devant contenir des informations sur les recettes et les dépenses prévues et réelles ainsi qu'une explication sur tout écart important.

Encadré 1

Extrait de *Transparence budgétaire – Les meilleures pratiques de l'OCDE (2001)*

- Les rapports mensuels montrent les progrès accomplis dans l'exécution du budget [qui] doivent être rendus publics dans les quatre semaines qui suivent la fin de chaque mois.
- Ils doivent contenir le montant des recettes et des dépenses de chaque mois et de l'année en cours. Une comparaison doit être effectuée avec les montants de recettes et de dépenses pour la même période.
- Un bref commentaire doit accompagner les données chiffrées [ce qui comprend une explication des] écarts significatifs entre les montants effectifs et les montants prévus.
- Les dépenses doivent être classées par grandes unités administratives (p. ex. ministère, organisme). Des informations complémentaires classant les dépenses par catégorie économique et fonctionnelle doivent également être présentées.

La troisième partie du sondage réalisé auprès des membres du Réseau des responsables parlementaires du budget contenait cinq questions se rapportant à la forme, au contenu et à l'utilisation des rapports périodiques des gouvernements par les législateurs, plus particulièrement les relevés mensuels. Le présent document résume les résultats de ce sondage.

Vingt-quatre des 25 pays répondants ont fourni des informations sur leurs rapports financiers périodiques. De plus, les responsables du Bureau du directeur parlementaire du budget au Canada ont également communiqué directement avec plusieurs pays pour leur demander de confirmer leur interprétation des résultats.

¹² La note documentaire sur les rapports financiers périodiques a été rédigée par Jason Jacques, directeur, Budgets, budget des dépenses et rapports, Bureau du directeur parlementaire du budget, Canada, avec la collaboration du Secrétariat de l'OCDE.

Forme, fréquence et contenu

Tous les répondants ont indiqué que leurs gouvernements publient des rapports financiers périodiques. Dans près des deux tiers des cas, il s'agit de mises à jour mensuelles et dans le quart des cas de mises à jour à intervalles moins fréquents (soit tous les trimestres, tous les ans ou de façon ponctuelle).

Le Brésil, notamment, a indiqué qu'il produit des données financières périodiques plus souvent qu'une fois par mois. Les données les plus récentes sont directement mises à la disposition des législateurs par le truchement d'un système des rapports financiers.

Tableau 3
Fréquence des rapports financiers périodiques

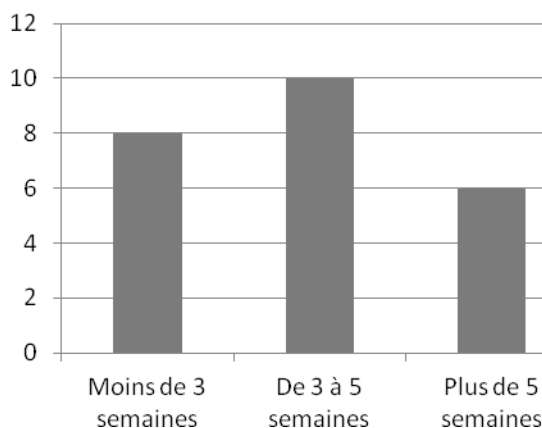
Mensuelle	<i>Australie, Autriche, Canada, Espagne, États-Unis, Finlande, France, Israël, Japon, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pologne, Portugal, Royaume-Uni (Westminster), Suède, Turquie</i>
Trimestrielle	<i>Italie</i>
Semestrielle	<i>Écosse, Pays-Bas</i>
Ponctuelle	<i>Allemagne, Suisse</i>
Autre	<i>Brésil, Corée, Danemark</i>

Plus des trois quarts des pays ont indiqué qu'il s'écoule moins de cinq semaines entre la fin de la période de référence et la publication du rapport périodique. Parmi ceux-ci, près de la moitié ont précisé qu'ils publient les rapports dans les trois semaines qui suivent la fin de la période de référence (par ex. dans le cas d'une période de référence mensuelle, les résultats sont publiés dans les 21 jours qui suivent la fin du mois).

La fréquence plus grande des rapports est liée au temps écoulé entre la période de référence et la publication (les rapports mensuels sont généralement publiés en moins de trois semaines).

Graphique 6

Temps écoulé entre la période de référence et la publication des rapports



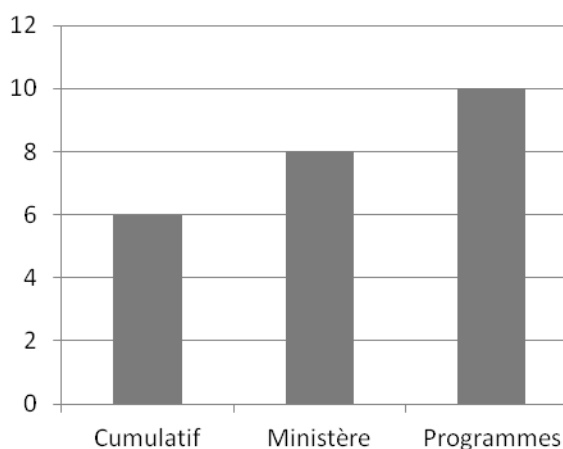
Tous les répondants ont indiqué que leurs rapports financiers périodiques contiennent des données sur les recettes et les dépenses du gouvernement.

Le quart environ des pays ont mentionné que seule l'information sur les dépenses cumulatives est publiée. Environ la moitié du reste a précisé que leurs pays présentent les données sur les dépenses de chaque ministère, et les autres qu'ils publient des informations beaucoup plus détaillées sur les programmes.

Le Canada a signalé que les législateurs devraient bientôt avoir accès à des données plus détaillées grâce à l'information établie pour chacun des ministères.

Graphique 7

Rapports contenant des informations plus détaillées sur les dépenses



En ce qui concerne les données sur les recettes, plus des deux tiers des pays ont indiqué que leurs rapports financiers périodiques contiennent de l'information détaillée sur les dépenses (tableau 4).

En règle générale, les informations relatives aux données sur les recettes sont mises en corrélation avec celles des dépenses (par ex. les pays qui présentent des informations détaillées sur les recettes présentent également des données sur les dépenses des ministères et(ou) des programmes).

Tableau 4

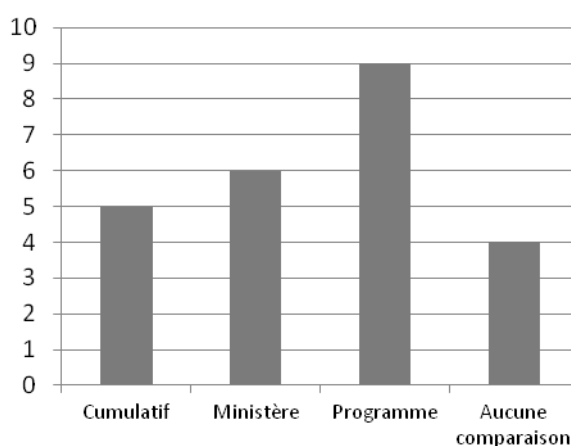
Niveau de détail des données sur les recettes	
Cumulatif	Australie, Danemark, Pays-Bas, Pologne, Suisse, Royaume-Uni (Westminster)
Détaillé	Allemagne, Autriche, Brésil, Canada, Corée, Écosse, États-Unis, Finlande, France, Israël, Italie, Japon, Norvège, Nouvelle-Zélande, Portugal, Suède, Turquie

La quasi-totalité des pays ont indiqué que les gouvernements publient des états financiers périodiques suivant la même formule que leurs budgets (une méthode de comptabilité comparable), ce qui leur permet de comparer les résultats projetés et les résultats réels.

Comme l'illustre le graphique 8, lorsqu'il est possible de présenter des comparaisons, près de la moitié des pays publient des résultats comparatifs détaillés sur les programmes. Plusieurs pays, dont l'Italie, ont mentionné que des initiatives étaient en cours afin d'inclure des données comparatives dans les rapports financiers périodiques.

Graphique 8

Fondement de la présentation des montants budgétés et des résultats réels



Plus du tiers des répondants ont indiqué que les rapports périodiques contiennent de l'information sur la mesure du rendement non financier (tableau 5). Dans la plupart des cas, ce sont les mêmes pays qui présentent des résultats financiers comparatifs sur leurs programmes.

Tableau 5
Information sur la mesure du rendement non financier

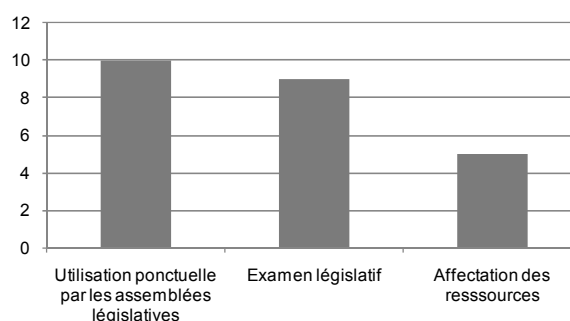
Oui	<i>Allemagne, Autriche, Corée, Danemark, France, Israël, Italie, Pays-Bas</i>
Non	<i>Australie, Brésil, Canada, Écosse, Espagne, États-Unis, Finlande, Japon, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pologne, Portugal, Royaume-Uni (Westminster), Suède, Suisse, Turquie</i>

Utilisation par les législateurs

Comme l'indique le graphique 9, la plupart des pays ne sont pas dotés d'un processus officiel d'examen des rapports périodiques par leurs assemblées législatives. Ils procèdent plutôt de façon ponctuelle. L'Australie, par exemple, précise que bien que les rapports ne soient pas officiellement renvoyés à un comité, les législateurs peuvent s'en inspirer. De façon analogue, la Norvège et le Portugal ont précisé que leurs rapports ne font pas l'objet d'un examen officiel par l'assemblée législative, mais que le public y a accès et qu'ils peuvent servir de source de discussion.

Dans la minorité de pays qui se sont dotés d'un processus d'examen, le tiers environ a mentionné que les rapports sont utiles à l'affectation ou le réajustement des ressources durant l'exercice en cours. Ces derniers ont également l'habitude de publier des rapports financiers périodiques détaillés sur les programmes et la mesure du rendement non financier (par ex. Israël, Pays-Bas).

Graphique 9
Utilisation des rapports périodiques par les législateurs



Note : Sous la rubrique « Utilisation ponctuelle par les assemblées législatives » sont regroupées plusieurs catégories de réponses au sondage, notamment « Autre ».

En ce qui concerne la publication de rapports additionnels sur les mesures de stimulation économique, près des trois quarts des pays ont indiqué qu'ils n'étaient pas tenus d'en publier (tableau 6). Il s'agit surtout des pays publiant des rapports périodiques mensuels très détaillés (par ex. des données sur les dépenses des programmes ; de l'information sur la mesure du rendement non financier).

Tableau 6
Exigence de production de rapports additionnels sur les mesures de stimulation économique

Oui	<i>Allemagne, Canada, Corée, Espagne, États-Unis, Japon, Royaume-Uni (Westminster), Suisse</i>
Non	<i>Australie, Autriche, Brésil, Danemark, Finlande, France, Israël, Italie, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Suède, Turquie</i>

Outre la production de rapports sur les mesures de stimulation économique, la plupart des pays ont indiqué qu'ils publient également d'autres rapports faisant le point sur la situation économique en général (les États-Unis), sur la situation financière (la Nouvelle-Zélande) ainsi que sur les stratégies de planification pluriannuelle à long terme (en Australie, le rapport sur la viabilité financière).

Conclusions

Alors que le contenu, la contemporanéité (le délai entre la collecte des données et leur publication) et la structure diffèrent d'un pays à l'autre, la plupart des pays publient des rapports périodiques qui sont conformes aux meilleures pratiques de l'OCDE.

Dans l'ensemble, les répondants ont noté une amélioration de la contemporanéité de l'information publiée. Plusieurs pays ont également indiqué qu'ils prévoyaient d'engager des réformes en vue d'élargir le contenu des rapports et d'y inclure plus de détails.

Une pratique émergente est la présentation de mesures sur le rendement non financier dans les rapports mensuels.

En règle générale, on peut établir une corrélation entre les rapports contenant plus d'information et des données sur le rendement non financier et leur utilisation par les assemblées législatives pour la prise de décisions touchant l'affectation des ressources durant un exercice donné. On pourrait en déduire que la demande et les besoins des législateurs se traduisent par une amélioration des rapports périodiques.

Une minorité de pays ont produit des rapports périodiques additionnels dans la foulée des mesures de stimulation économique, mais la majorité a incorporé l'information sur ces mesures dans leur système actuel de production de rapports périodiques. Il semble évident d'après ces résultats qu'il y a place dans un cadre bien structuré de production de rapports périodiques pour les initiatives financières (les mesures de stimulation, d'austérité) sans qu'il soit nécessaire de publier des rapports distincts.

GOV/PGC/SBO(2011)6

Sources

OCDE, « Transparence budgétaire – Les meilleures pratiques de l'OCDE », *La Revue de l'OCDE sur la gestion budgétaire*, vol. 1, n°3, 2001